

<http://webradio.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article111>

Références de la rubrique juridique

- La webradio académique - Archives - Internet responsable -

Date de mise en ligne : samedi 19 novembre 2011

Copyright © Webradio de l'académie d'Orléans-Tours - Tous droits réservés

Charte d'utilisation de l'internet dans les établissements scolaires

Circulaire n°2004-035 du 18/02/2004 relative à l'usage de l'Internet dans le cadre pédagogique et la protection des mineurs

Statut juridique de la charte

Consultation auprès du conseil des délégués de la vie lycéenne pour l'élaboration du règlement intérieur : art.R421-44 du code de l'éducation

Délibération du conseil d'administration (art.R.421-55 du code de l'éducation)

Historique de navigation des élèves

Sur les obligations des "élèves, voir article L.511-1 du code de l'éducation

Responsabilité du chef d'établissement

Obligation de surveillance des élèves, voir article L911-4 du code de l'éducation

Dispositifs de filtrage

Circulaire n°2004-0035 du 18 février 2004

Sanctions et procédures disciplinaires

Article L.511-13 du Code de l'éducation

Téléphones portables dans un établissement scolaire

Article 511-5 du code de l'éducation